



Éthylomètre et respect du délai en ayant fumé

Par **ELISE HOFFMANN**, le 10/10/2017 à 09:06

Bonjour,

je me suis faite contrôler avec 0,74mg/l d'air samedi soir. C'est le deuxième souffle. J'ai fumé juste avant ce deuxième souffle puisque que j'ai jeté ma cigarette juste avant de souffler devant les gendarmes qui m'ont dit : "non, il ne faut pas fumer" mais c'était fait! Peut-il y avoir vice de procédure? Je l'ai lu quelque part. De plus quand j'ai soufflé cette deuxième fois, j'ai été au bout, les petits carrés avancent doucement jusqu'au bout mais ça n'a pas fonctionné: ça indiquait 0. Donc j'ai recommencé, pareil encore 0. C'est seulement à la troisième reprise que mon deuxième souffle officiel a pu être pris en compte : 0,74!

N'est-ce pas aussi un vice de procédure?

Je cherche à tout prix ce vice car je suis à 4 ans et 8 mois de la fin de récidive qui est de 5 ans et mon sort est en danger.

Merci d'avance aux personnes qui peuvent m'éclairer.

Elise